



ANNEXE

Arrêté préfectoral n° 2010-117-5 du 27/04/10  
relatif à l'emploi du feu

Direction Départementale des Territoires et de la Mer



### Déclaration d'incinération de végétaux en période autorisée au titre de l'année .....

Je soussigné : propriétaire  ayant  
 droit  sur pied  coupés  
 déclare avoir l'intention de faire brûler des végétaux :  
 Lieu-dit :  
 sur la commune de :  
 pour la période du ..... au .....  
 Adresse :

**Parcelles cadastrales :** **Superficie approximative :**

- Le déclarant s'engage à :**
- détenir sur lui cette déclaration lors de l'incinération et à la présenter en cas de contrôle,
  - prévenir les sapeurs-pompiers en téléphonant par le 18 ou le 112 le jour même avant le démarrage et à la fin de l'opération,
  - effectuer la mise à feu par temps calme et seulement si la vitesse de vent observée ou prévue par Météo France est inférieure en moyenne à 20 km/heure,
  - procéder à l'incinération entre l'heure légale de lever du soleil et 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil
  - disposer à proximité immédiate d'un moyen d'alerte (téléphone mobile ...) et d'une réserve d'eau avec un dispositif de pulvérisation,
  - assurer une surveillance constante et directe du feu,
  - ne pas quitter la zone avant extinction complète du ou des foyers, l'extinction totale devant être effective au plus tard 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil.

**Périodes réglementées pour l'emploi du feu applicables aux propriétaires et ayants droits à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements**

Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mal	15 Juin	Juillet	Août	15/sept.	Octobre	Novembre	Décembre
	<b>Brûler des végétaux coupés</b>	Possible (*) sans déclaration	Possible (*) avec déclaration					INTERDIT			Possible (*) sans déclaration	
<b>Brûler des végétaux sur pied</b>	Possible (*) avec déclaration					INTERDIT			Possible (*) avec déclaration			

(\*) Sauf si vent supérieur à 20 Km/heure

**Le déclarant** Date et signature *Original à conserver par le déclarant  
1 copie à laisser en mairie*

*Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur en cas de propagation du feu vers d'autres propriétés*